

9 avril 2021

(21-2989)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

NOUVELLE-ZÉLANDE: LOI MODIFICATIVE DE 2019 SUR LES SYSTÈMES DE
RÉGLEMENTATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Membre présentant la notification	NOUVELLE-ZÉLANDE
--	-------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi modificative de 2019 sur les systèmes de réglementation du développement économique
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; indications géographiques; brevets (y compris la protection des obtentions végétales);
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/NZL/21_1823_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/NZL/9 , IP/N/1/NZL/G/3 ; IP/N/1/NZL/T/4 ; IP/N/1/NZL/P/3
Brève description du texte juridique notifié	
Cet instrument apporte des modifications mineures à la Loi de 2006 sur l'enregistrement des indications géographiques (vins et spiritueux), à la Loi de 1987 sur les droits des obtenteurs des variétés végétales et à la Loi de 2002 sur les marques, dans le but de faciliter l'enregistrement des indications géographiques, des obtentions végétales et des marques.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	13 janvier 2020
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	5 mars 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Ministère des entreprises, de l'innovation et de l'emploi (ip.policy@mbie.govt.nz)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.